



# CHARTRE DE BONNE CONDUITE

## PRÉAMBULE

**Cette *Charte de Bonne Conduite* est éditée par École2demain et rappelle l'existence de nombreuses règles dans le cadre de l'utilisation des services proposés (notamment, la législation relative à la protection de la vie privée et au respect de la propriété intellectuelle).**

Cette Charte s'inscrit dans un objectif de sensibilisation et de responsabilisation. Elle vise à promouvoir des comportements de vigilance et de sécurité, et à renforcer la prévention d'actes illicites en amenant les utilisateurs à constamment s'interroger sur la licéité de leurs actes.

### 1. RAPPEL GÉNÉRAL DE LA LOI

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. Internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

Le rappel non exhaustif des règles de droit, principalement concernées par l'utilisation d'Internet, vise le double objectif de sensibiliser l'utilisateur de ce site à leur existence ainsi qu'à leur respect, et de renforcer ainsi la prévention d'actes illicites.

- L'atteinte à la vie privée d'autrui et l'utilisation des données personnelles d'une personne sans son autorisation ;
- Les propos diffamatoires, racistes, antisémites, xénophobes, pornographiques, pédophiles, négationnistes, sexistes, violents, menaçants, vulgaires, déplacés ;
- Tout comportement se rapportant à du harcèlement ou « troll », les interventions organisées par des groupes visant à porter atteinte à la liberté d'expression, détourner et empêcher les discussions constructives dans les forums ;
- L'utilisation d'une œuvre de l'esprit sans l'autorisation de son auteur (par exemple : un morceau de musique, une photographie, un livre, un site web...) ;
- L'utilisation d'un objet soumis aux droits voisins sans l'autorisation de son titulaire (par exemple : un CD, un DVD, une émission de télévision...) ;
- L'utilisation d'un logiciel sans l'autorisation de son auteur ;
- La contrefaçon d'une marque ;
- L'incitation à la consommation de substances interdites ;

- L'usurpation d'identité est interdite, ainsi que l'utilisation de comptes multiples ;
- La publicité et le prosélytisme n'ont pas leur place dans le forum et le blog ;
- La provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- La provocation aux crimes et délits, la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- L'apologie de tous les crimes, notamment : meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité ;

## 2. SAVOIR-VIVRE

Pour respecter l'esprit de convivialité et permettre à chacun de se sentir en confiance, les membres E2D sont invités à appliquer les bonnes pratiques suivantes :

**Politesse et respect** : les membres doivent faire preuve de politesse, de respect et de courtoisie dans leurs échanges. Il est notamment recommandé d'utiliser les formes d'usages (salutations, formules de politesse), de ne pas alimenter un conflit et de veiller au ton employé. Les propos grossiers, injures et insultes n'ont pas leur place.

**Langage approprié** : les messages doivent être rédigés dans une langue compréhensible de tous. Le langage SMS, les majuscules, les abréviations... Sont à éviter.

**Contributions** : avant de publier, les membres doivent veiller à ne pas créer de doublons, en s'assurant qu'il n'existe pas déjà une discussion similaire en cours. Les membres doivent également rester attentifs au hors-sujet, et s'assurer que leurs contributions restent bien en rapport avec la problématique ou le thème abordé dans la discussion auxquels ils contribuent.

### 3. MODÉRATION DU SITE ET SANCTIONS

Le rôle du modérateur est d'assurer le respect des règles de bonne conduite, pour préserver un espace d'échanges agréable, en adéquation avec le cadre législatif et les réglementations en vigueur dans le pays. Ses missions sont les suivantes :

- Supprimer les contributions contraires aux règles de savoir-vivre à l'Article 2, ci-dessus (qu'ils s'agissent de propos implicites ou explicites) ;
- Supprimer tout contenu non respectueux de la loi et des règles rappelées à l'Article 1 ci-dessus ;
- Supprimer toute petite annonce personnelle à but commercial qui n'ait pas été autorisée par École2demain au préalable ;
- Supprimer les profils qui nuisent au bon fonctionnement et à l'esprit de convivialité du site (messages insultants, provocateurs, prosélytes, politiques, non constructifs...), ainsi que les profils multiples ;
- Être attentif et traiter les alertes et signalements remontés par les membres ;

Le modérateur intervient à posteriori. Si un message, un profil, un commentaire... vous semble contraire aux règles précisées dans la présente Charte, vous pouvez le signaler à celui-ci en cliquant sur « Signaler ». En cas de problème plus complexe ou récurrent, merci de contacter le site École2demain en utilisant le formulaire prévu à cet effet en bas de page.

### 4. CONTRIBUTION AU CONTENU DU SITE

D'une manière générale, École2demain décline toute responsabilité quant aux contenus postés par ses membres. qui seraient contraires aux règles énoncées dans l'Article 1, ci-dessus.

Pour passer une petite annonce personnelle et non commerciale, merci de contacter au préalable le site École2demain en utilisant le formulaire prévu à cet effet en bas de page. Toute autre forme de publicité (à but lucratif, mensongère, illégale...) sera immédiatement supprimée.

Les contributions qui vont à l'encontre de cette charte de bonne conduite pourront faire l'objet d'une suppression du message, d'une suspension temporaire du profil, de sa suppression définitive, voire de poursuites en fonction de la loi en vigueur. En utilisant le forum, vous vous engagez à ne pas poster ce type de message.

Nous vous rappelons que votre page de profil, le blog et le forum sont des espaces publics et répertoriés par des moteurs de recherche. Pour éviter toute intrusion dans votre vie privée, faites attention aux informations que vous y communiquez.

## 5. DISPONIBILITÉ DU SITE

École2demain s'efforce, dans la mesure du possible, de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. École2demain peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'utilisateur de ses services que pour tous tiers.

## 6. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En application des dispositions de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et de la réglementation européenne à la protection des données personnelles, École2demain s'engage à respecter les règles légales de protection de ce type de données. Il garantit notamment à l'Utilisateur :

- De n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du compte d'accès, contrôles techniques définis à l'article 4-6...);
- De lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation, laquelle ne peut en tout état de cause excéder ce qui est nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées ;
- De lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant ;